



Appel à manifestation d'intérêt concurrent pour l'occupation du domaine public
Avis d'appel à manifestation d'intérêt concurrent pour l'occupation et l'exploitation d'une aire de
Camping-cars

Les manifestations d'intérêt devront parvenir avant le **vendredi 3 février 2023 à 12h00**.

1. Organisme public propriétaire : Commune de Pont-l'Abbé, Square de l'Europe 29120 Pont-l'Abbé

2. Objet du présent avis :

Conformément à l'article L. 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), il est porté à la connaissance des tiers que la Commune de Pont-l'Abbé a reçu une manifestation d'intérêt spontanée en vue de l'occupation à titre précaire et révocable de l'aire de camping-cars, qui sera située à Résidences Les Trois Chênes - 29720 PLONÉOUR-LANVERN, dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public. La Mairie de Pont-l'Abbé publie le présent appel à manifestation d'intérêt, visant à s'assurer, préalablement à la délivrance du titre sollicité, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

3. Description des lieux concernés :

L'aire de Camping Parc est située Résidence Les Trois Chênes, sur un terrain appartenant à la commune Pont-l'Abbé, bien que situé sur la commune limitrophe de Plonéour-Lanvern. Le site comprend une aire de stationnement permettant de stationner environ 30 camping-cars. Les emprises et ouvrages sollicités concernent exclusivement l'aire de stationnement et de circulation ainsi que les annexes associées (Bornes électriques, borne de vidange, clôtures, portail, barrières et équipement de gestions), sur une surface d'environ 6 000 m².

4. Caractéristiques principales de la future occupation :

L'AOT sera vouée à la gestion de l'aire de camping-cars moyennant le règlement d'une redevance à la Commune de Pont-l'Abbé. Une convention d'occupation temporaire du domaine public sera conclue pour une durée de 8 ans maximum. (voir projet de convention)

5. Remise d'éventuelles manifestations d'intérêt :

La remise des manifestations d'intérêt pourra se faire :

- par voie dématérialisée à l'adresse [www.....](http://www.pont-labbé.fr)
- par voie postale par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception, à l'adresse suivante :
Commune de Pont-l'Abbé, à l'attention de Monsieur le Maire, Square de l'Europe, 29120 Pont-l'Abbé.
- par dépôt contre récépissé, les jours ouvrés à l'accueil de la mairie. L'enveloppe portera la mention suivante : « *APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT CONCURRENT A l'attention de Monsieur le Maire – Ne pas ouvrir* ».

6. Contenus des offres :

Les éventuelles manifestations d'intérêt devront obligatoirement comporter les éléments suivants :

- un dossier de présentation du candidat ;

- une présentation détaillée, signée et datée du projet qu'il entend réaliser, dans le respect des conditions exposées dans le présent avis ;
- Un mémoire technique reprenant une présentation des mesures et autres moyens (technique, économique, financier...) qu'il sollicitera pour réaliser le projet ;
- le projet de convention d'AOT
- un extrait Kbis du candidat ou tout autre document équivalent.

7. Déroulement de la procédure :

Parmi les opérateurs qui manifesteraient leur intérêt pour occuper les lieux identifiés dans les conditions définies par le présent avis, la Commune de Pont-l'Abbé aura la possibilité de retenir un exploitant, conformément aux articles L. 2122-1-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, d'après les critères définis ci-après:

- Montant de la redevance proposée : 50%
- Proposition technique (maintenance / assistance / promotion & communication/ moyens ...) : 50%